



# La lettre des CPE d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

N° 13  
22 juin 2016



## Sommaire :

- 1) **Mouvement CPE : le Recteur aussi use du 49.3 !**
- 2) **Annonces PPCR : de nouvelles mesures pour tous !**
- 3) **PPCR : Les étapes de mise en place**

## **1) Mouvement CPE : le Recteur aussi use du 49.3 !**

Article publié le vendredi 17 juin 2016.

La CAPA des mutations des CPE s'est tenue lundi 13 juin 2016. Lors de cette instance, l'administration a soumis aux 3 organisations syndicales représentatives (SE-Unsa, Snes-FSU, Sgen-CFDT) une proposition de ventilation de postes offerts au mouvement dans le but de multiplier le nombre de mutations sur un département de l'Académie. En vérité, il s'agissait, à notre avis, de résoudre une "problématique d'établissements et de personnes" et de muter hors règles et hors barèmes des collègues qui sans cela n'auraient pas obtenu leur mutation. Pour les commissaires paritaires CPE du SE-Unsa, cette proposition était proprement scandaleuse. Nous avons été les seuls à la dénoncer clairement et à nous y opposer. Nous aurions espéré que tous les représentants syndicaux présents qui déclarent "opposer le paritarisme à l'arbitraire" le fassent ouvertement. Nous nous sommes sentis bien seuls quand il nous a été reproché "de nous substituer aux instances disciplinaires et de juger des personnes". Il ne s'agit nullement de cela.

Nous avons d'ailleurs rappelé dans notre déclaration préalable que *nous continuons également à revendiquer le respect des règles du mouvement et des barèmes et que le nombre de mutations dans une académie ne peut se réduire à la dérogation aux règles mais doit se résoudre par un nombre de postes suffisants offerts au mouvement.*

Au SE-Unsa, l'équité des règles et l'éthique professionnelle du métier de CPE sont au coeur de nos mandats et nos actions paritaires.

Qu'il ne soit pas dit que le SE-Unsa s'oppose aux mutations des collègues par principe ou jusque boutisme !

Qu'il ne soit pas dit que nos positions syndicales sont clientélistes ou électoralistes !

Nous portons sur les dossiers de mutation des CPE le même regard bienveillant, qu'ils soient adhérents ou non au SE-Unsa. Nous n'hésitons pas à refuser de déroger aux règles et aux barèmes quand cela nous semble injustifié et inéquitable, même si ces dérogations peuvent bénéficier à nos adhérents. Nous avons toujours été clairs sur cette manière de faire du syndicalisme et nos adhérents le comprennent. Ils nous le disent et nous font confiance.

Nous sommes à leurs côtés chaque fois que nécessaire, pour les accompagner en audience auprès des services DRH du Rectorat. Nous défendons les situations avec humanisme et professionnalisme sans passe droit.

Cette proposition du Rectorat a non seulement déclenché notre colère et réactivé des dissensions syndicales que nous ne souhaitions pas, mais aussi mis dans l'attente d'un résultat définitif 4 collègues CPE. Quand on sait que cette période de mutations est déjà suffisamment anxiogène pour les candidats, cela ne peut être que regrettable.

Pour conclure, nous ne doutons pas que le titre de cet article fera couler de l'encre, mais là aussi, quand des syndicats dénoncent le passage en force du gouvernement sur la Loi Travail le matin même de l'ouverture des CAPA, il est étonnant que ce même passage en force du Recteur même s'il est souverain dans ces décisions ne soit pas dénoncé avec la même virulence.

Cette CAPA nous laisse un goût amer car elle pose la question de la place du paritarisme et de l'éthique syndicale et professionnelle. Mais, elle nous convainc, si cela était nécessaire que nous ne devons rien lâcher dans l'intérêt de tous les collègues et que le syndicalisme combatif et réformiste de l'Unsa n'est ni un hasard ni une posture mais bien un choix assumé.

Pour l'ensemble des commissaires paritaires CPE du SE-Unsa,

Christophe NOWACZECK

## Erratum

Suite à la ventilation des postes offerts et aux propositions de l'administration et des organisations syndicales, ce sont **55 mutations qui sont finalement obtenues**, soit 26 de plus :

- Dordogne : barème du dernier entrant : 38 pts / 5 mutations
- Gironde : barème du dernier entrant : 696,2 pts / 22 mutations
- Landes : barème du dernier entrant : 763 pts / 10 mutations
- Lot et Garonne : barème du dernier entrant : 52 pts / 5 mutations
- Pyrénées atlantiques : barème du dernier entrant : 522 pts / 13 mutations
- ZR Pyrénées Atlantiques : barème de l'entrant : 801,2

**A l'issue du mouvement, 6 postes restent vacants en Lot et Garonne.** Les 2 ZR de Gironde et la ZR de Dordogne ne sont pas pourvues et 1 ZR est créée dans les Pyrénées Atlantiques.

## 2) Annonces PPCR : de nouvelles mesures pour tous !

**Salaires revalorisés, carrières restructurées, évaluation rénovée, prise en compte du parcours professionnel : c'est ça PPCR !**

Les mesures PPCR viennent d'être annoncées. Elles comprennent 3 volets :

- **Le premier concerne la revalorisation salariale liée à une augmentation des salaires** des enseignants et CPE dès janvier 2017, avec une montée en charge jusqu'en 2020. À chaque échelon, ce seront en moyenne presque 100 euros de plus par mois en fin de dispositif.
- **Le second a trait au déroulement de la carrière** qui permettra d'accéder au dernier échelon de la classe normale en 26 ans, voire 25 ou 24, alors qu'actuellement cela peut prendre jusqu'à 30 ans. Des accélérations éventuelles seront conditionnées aux conclusions des deux premiers rendez-vous de carrière des échelons 6 et 8. **De plus, l'accès à la hors classe sera assuré pour tous sur une carrière complète** et dépendra du 3ème rendez-vous de carrière. **Une classe exceptionnelle sera créée** pour tous les corps avec un accès conditionné à 8 ans d'exercice avec des responsabilités particulières ou dans des conditions difficiles, et lié au 4ème RDV de carrière.
- **Le troisième recouvre la rénovation de l'évaluation** avec ses quatre rendez-vous de carrière à des moments clés ainsi qu'une évaluation régulière faisant disparaître la note et s'inscrivant dans une logique d'accompagnement et de formation.

[En savoir plus sur le PPCR](#)

www.se-unsa.org

**PPCR**  
**C'EST QUOI ?**

### 3) PPCR : Les étapes de mise en place

Les différentes mesures du dossier PPCR vont se mettre en place progressivement.

Si le volet évaluation ainsi que les modalités d'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle ne sont pas encore finalisés, les dates de revalorisation salariale ainsi que l'évolution du déroulement de carrière sont connues.

En attendant notre guide « PPCR et moi », ce tableau vous permettra de fixer les échéances à venir.

Juillet 2016	Revalorisation salariale due à la 1 <sup>ère</sup> hausse du point d'indice de 0,6%
Janvier 2017	Revalorisation salariale due à la 1 <sup>ère</sup> augmentation indiciaire
Février 2017	Revalorisation salariale due à la 2 <sup>nde</sup> hausse du point d'indice de 0,6%
Septembre 2017	Reclassement dans les nouvelles grilles de mon corps, en conservant l'intégralité de mon ancienneté de service
Janvier 2019	Revalorisation salariale due à la 2 <sup>nde</sup> augmentation indiciaire

L'évaluation « nouvelle formule » devrait, elle, se mettre en place à la rentrée 2017.

**BONNE LECTURE**

**Laurence GATINEAU**

**ADHÉREZ**

***C'est décidé : j'adhère au SE-Unsa !***

***Pour être acteur de l'évolution de l'École, pour ne pas subir les transformations et pouvoir faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa !***

***Par ailleurs, vous bénéficierez de l'aide et des conseils du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.***

***J'adhère en cliquant ici !***

**Les responsables académiques du SE-UNSA :**

**Christian BASSET**

Secrétaire Académique  
Elu au CTA  
L.P. Dassault à MERIGNAC

**Nadia PORTE LABORDE**

Elue à la CAPA des CPE  
LP du 4 Septembre 1870 à OLORON STE  
MARIE

**Laurence GATINEAU**

Responsable académique CPE  
Elue à la CAPA et à la CAPN des CPE  
**Permanence à la section le mercredi**

**Claire JACOB**

Elue à la CAPA des CPE  
Collège Nelson Mandela à Floirac

**Christophe NOWACZECK**

Elu à la CAPA des CPE  
**Permanences à Mont de Marsan les lundi,  
mardi et jeudi**  
Lycée Frédéric Estève à MONT DE  
MARSAN

**Catherine AMBEAU**

Responsable Académique Jeunes  
Enseignants  
S.E.P. Victor Louis à TALENCE

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux  
33 bis rue de Carros  
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20  
Fax : 05 56 31 36 17

Mail : [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

***Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)***